

Titre	Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du Développement et du rayonnement - So coopération	N°ordre	30
Pièce(s) jointe(s)	Tableau de subvention		
N° identifiant	2023-0226	Rapporteur(s)	M. Vincent GATEL
Étudiée par	Commission Développement local et rayonnement		
Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative			

La ville de Poitiers souhaite renouveler et renforcer son soutien à l'association *So Coopération*, par l'attribution d'une subvention complémentaire de 4 300 €.

Cette subvention vise à soutenir l'organisation de deux prochaines rencontres du groupe pays Tchad, qui réunit collectivités, associations, organismes de formation, universités, acteurs économiques etc. basés en Nouvelle-Aquitaine et engagés ou souhaitant s'engager dans des partenariats avec le Tchad. Cette dynamique multi-acteurs participe au renforcement de la coopération entre la ville de Poitiers et la ville de Moundou et permettra, en lien avec les acteurs poitevins déjà mobilisés, de l'élargir vers de nouveaux acteurs.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**